

Soutien à la filière Microtechnique : Centre de Transfert en Micro et Nanotechnologies - Demande de Financement

Rapporteur : M. Denis BAUD, Vice-Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 3/02/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2005 Imputation : 6574	Montant : 73 436 €

CTMN : présentation générale

Le CTMN a été créé le 24 août 2004, il succède au CTM, dissous en septembre 2004. Le CTMN, association dont les membres sont des personnes physiques, est l'organisme de transfert du pôle de ressources technologiques « Microtechniques » qui est l'un des 7 pôles identifiés dans le contrat de plan Etat Région 2000-2006.

Les actions du CTMN se décomposent en 6 volets :

- 1- le transfert de technologie : développer des produits issus de la recherche universitaire (FEMTO ST) pour permettre des applications industrielles dans les domaines suivants : actionneurs micromécaniques, piezo électriques et électromagnétiques, technologies de salle blanche (micro-usinage et fabrication), nano-polissage, emboutissage à chaud.
- 2- l'atelier pilote : constitué d'une scie micronique, d'une machine de micro injection, d'une autre à électro-érosion et d'un laser femto-seconde à terme.
- 3- les projets technologiques des PME : porter pour un temps limité des projets innovants. Le CTMN assure le recrutement, l'encadrement et l'examen des projets et une partie du financement.
- 4- le pôle de métrologie : préparer pour 2005 la mise en place d'outils pouvant constituer la création d'un pôle de métrologie pour les pièces de petites dimensions.
- 5- le chargé d'affaires : cet ingénieur recruté a une mission commerciale en faveur des membres de l'association, la recherche de nouveaux clients et partenaires du CTMN.
- 6- la veille technologique : dans le domaine des micro et nanotechnologies avec l'émission d'une lettre d'information.

Les partenaires financiers attendus par le CTMN sont les suivants : L'Europe via le Fonds Social Européen (FSE), l'Etat à travers les Crédits de politique industrielle de la DRIRE, la Région de Franche-Comté, le Département du Doubs, et la CAGB.

Financement 2005 en €

	Personnels Techniques (Assiette FSE)	Frais associés	Total	%	Total TTC
Autofinancement	117 000	118 400	235 400	20,00	235 400
FSE	292 500	0	292 500	24,85	292 500
DRIRE	40 318	108 800	149 118	12,67	178 345
REGION	71 149	192 000	263 149	22,36	314 726
DEPARTEMENT	47 432	128 000	175 432	14,90	209 817
CAGB	16 601	44 800	61 401	5,22	73 436
Totaux	585 000	592 000	1 177 000	100,00	1 304 224

La participation financière demandée à la CAGB par le CTMN l'est au seul titre du programme d'actions 2004/2005.

Les perspectives de développement des activités du CTMN pour les années 2006 et 2007 intègrent une part décroissante des financements publics dans son budget au profit de financements privés issus de contrats nouveaux passés avec des entreprises nationales et régionales.

Appuyer l'action du CTMN s'inscrit pleinement dans la politique de la CAGB de soutien à la filière microtechnique, et notamment d'aide à l'émergence et au développement de projets innovants.

De plus, le CTMN est la seule structure de transfert de micro et nano-technologies au croisement des besoins industriels et de la recherche amont de FEMTO-ST.

Les activités du CTMN comportent une part importante de contrats avec des centres de recherche nationaux et régionaux, des grandes entreprises internationales et nationales, mais aussi des PME dont la moitié sont implantées sur la région.

Des orientations nouvelles concernant l'organisation d'un atelier pilote, la prise en compte des projets technologiques dans les PMI et la réflexion autour de la constitution d'un pôle de micro-métrie semblent pertinentes et en rapport avec les besoins du tissu des PMI régionales du secteur des microtechniques.

La nouvelle orientation stratégique choisie par le Président du CTMN est de recruter des jeunes diplômés susceptibles de s'intégrer dans le milieu industriel à l'issue d'une période de 5 ans passée au CTMN. Elle implique donc une politique importante de formation interne des personnels et accentue par ailleurs la mission de transfert qui est dévolue au centre.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation financière de la CAGB au programme de travail du nouveau CTMN pour un montant global de 73 436 €.

Pour extrait conforme,

Le Président